

LES CAHIERS
DE
L'UFUTA

ANNÉE 2017 – N° 13

SOMMAIRE

Lettre introductive par Stéphane RAVAILLE	3
Courrier aux candidats à la présidence de la république	7
Courrier adressé à Madame Brigitte MACRON	8
Courrier adressé aux signataires de la convention multipartite	9
Courrier à nos structures membres	13
Présentation du comité scientifique	15
Composition du Comité Scientifique 2017	15
Résumé des Textes pour le concours « plumes »	18
Palmarès des « plumes » 2017	23
Courrier d'appel pour le prix de la recherche 2018	24
1	
Règlement du concours pour le prix de la recherche 2018	25
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2017	26
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017	29
Conseil d'Administration élu juin 2017	42
Composition du bureau élu juin 2017	43



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Le mot du Président

L'UFUTA de demain

L'AGE de juin 2018 a refondé de manière importante les statuts de l'UFUTA. Notre Union repose sur des bases solides. Le CA de l'UFUTA m'a confié pour 3 ans la présidence de notre association, conformément à ces nouveaux statuts.

Le projet UFUTA ambition 2020 se met tout doucement en place. Se faire connaître des décideurs actuels ou futur est un élément essentiel. Pendant la campagne électorale présidentielle, j'ai été amené à écrire à chaque candidat et vous trouverez à l'intérieur de ce document un exemple de cette lettre. Dans le même ordre d'idée, en votre nom et conformément à la charte pour la transparence publiée sur le site de la Présidence de la République, j'ai sollicité Mme Macron, première dame, pour qu'elle nous donne son parrainage.

A cette communication extérieure s'est ajoutée une communication interne vis-à-vis des structures composantes de l'UFUTA. Notre Union doit resserrer ses liens et je ne peux que vous inciter à faire part de vos initiatives, réussites et autres éléments dont vous êtes fiers, à travers le bulletin 2018. J'ai également écrit, à travers vous, à l'ensemble de vos adhérents. L'UFUTA reste encore trop peu connue d'eux et je compte sur chacun d'entre vous pour améliorer cela. N'hésitez pas à faire circuler ce cahier, à inciter vos adhérents à regarder le site de l'UFUTA. Chacun doit s'approprier l'UFUTA, la maison commune. C'est un défi qui ne peut se relever qu'ensemble.

L'AGO m'a majoritairement montré sa confiance en particulier en acceptant de relever la cotisation à 0,60€. Nous œuvrons à la mise en place concrète du projet UFUTA Ambition 2020. Des groupes de travail ont été mis en place, avec à leur tête un responsable. N'hésitez pas à les contacter en particulier pour le partage des conférenciers. Ce partage ne peut se construire qu'avec votre collaboration. Tout est prêt pour accueillir vos propositions de conférenciers et vos demandes. À vous de jouer.

Les contributions présentées dans le cadre du concours des plumes d'or et d'argent 2017 ont été remarquables et il convient d'en féliciter tous les participants. Mention légitimement spéciale pour les heureux gagnants. Vous trouverez sur notre site, dans sa partie protégée, le contenu de chaque écrit primé avec en plus un diaporama présentant les documents et photos ayant servi d'illustration ou de base pour l'étude thématique primée d'or.

Les Assises 2019 se tiendront à Évry, en juin 2019, organisée par l'UTL de l'Essonne et j'en remercie Mme Lisette LE TEXIER sa présidente ainsi que les bénévoles qu'elle a réunis autour d'elle pour préparer ce moment fort de notre association. D'ores et déjà vous pouvez réfléchir sur le thème proposé : « Culture, progrès sans frontière : un enjeu majeur de société. ». Le comité d'organisation propose également que dans le cadre du concours des chardons, il soit laissé la possibilité à toutes les structures d'y participer sur le thème : « Les UTL-UIA-UTA se présentent aux autres UTL-UIA-UTA " ». Cette participation pourrait se faire soit dans le cadre d'un petit film, soit d'un diaporama sonorisé. Durée maximale 10 minutes. Vous recevrez une information complète courant 2^{ème} trimestre 2018.

Il est temps pour vous, de préparer votre participation au prix de la recherche 2018 dont la date de remise des participations a été fixée au 6 Avril 2018 dernier délai. Je vous renvoie vers le règlement de ce concours pour les détails.

Je souhaite remercier tous les membres du conseil d'administration qui œuvrent au quotidien au bon fonctionnement de notre Union. Ils méritent notre gratitude. Compte tenu de nos divers projets, ils préparent au jour le jour, l'UFUTA de demain

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Paris, le 4 mars 2017

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA
Maison des associations du 3^{ème} arrondissement
5 rue Perrée 75 003 Paris
Adresses contact :
Courriel : ufuta.president6@orange.fr
Courrier : 06 impasse d'Oslo 34 300 Agde

Madame, Monsieur XXXXX
Candidat à la Présidence de la République

Madame Monsieur le candidat,

Vous êtes candidat à la Présidence de la République. C'est à ce titre que je me permets de vous écrire en tant que Président de l'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA). Notre association regroupe plus d'une trentaine de structures représentant à travers la France près de 50 000 adhérent(e)s et bénéficie d'une double reconnaissance ministérielle depuis la signature de la convention multipartite de mars 2015.

Dans le cadre de cette convention, nous avons adressé à nos partenaires (Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, Association des Maires de France, Conférence des Présidents d'Universités et l'agence Erasmus+) le bilan de nos activités pour la période 2015/2016. Nous avons jugé opportun de vous le transmettre afin de vous permettre de mieux nous connaître à travers la diversité des actions culturelles menées, par l'ensemble des structures membres de l'UFUTA.

En tant que candidat à la magistrature suprême, nous avons souhaité vous poser quelques questions liées à notre devenir et qui s'inscrivent dans le cadre des mutations profondes présentes et futures de notre société. Nous informerons nos adhérent(e)s sur le contenu de vos réponses.

Les UTL (Universités du Temps Libre), UIA (Université Inter Age), Université Permanente, (peu importe le nom qu'elles ont souhaité prendre) œuvrent à travers tout le territoire de la République pour diffuser une culture ouverte et d'actualité, à ceux qui ont du temps libre (formule assez vaste qui va au-delà des seniors, même s'ils sont la majorité des personnes concernées). Elles sont un élément important du « bien vieillir dans la société », comme le souligne la convention pour le développement des universités du temps libre, signée entre autres avec l'État, convention établie dans l'esprit de la loi du 28 décembre 2015 « Adaptation de la société au vieillissement ».

Quels engagements pouvez-vous prendre au cas où vous seriez élu, pour aider tout au long de votre mandat au développement de ces structures ? Quelles places tiennent-elles dans votre programme ? Seriez-vous prêt à soutenir par une communication publique régulière l'UFUTA et à travers elle l'ensemble des organismes qui y adhèrent ?

L'UFUTA qui, dès son origine, exige statutairement des structures adhérentes un lien organique avec une Université Française – gage de qualité des contenus et des pédagogies - a demandé une subvention ministérielle auprès du ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, pour l'aider à développer ses missions. Seriez-vous prêt à pérenniser cette subvention que nous souhaitons annuelle, tout au long de votre mandat ?

Certaines structures adhérentes nous ont signalé la difficulté qu'elles éprouvent à utiliser la convention collective de l'animation, peu adaptée aux spécificités qui sont les leurs. Seriez-vous prêt une fois élu à demander à votre gouvernement (ou parlementaires de votre majorité) de se rapprocher de nous pour cerner le(s) problème(s) spécifiques aux UTL's afin d'élaborer, par la suite, une convention collective ou un cadre législatif mieux adaptés ?

Plus généralement, seriez-vous prêt à demander à votre gouvernement ainsi qu'au législateur, d'étudier un statut spécifique du bénévolat ?

Nous souhaiterions également instaurer une relation privilégiée avec le ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ainsi qu'avec celui des Affaires Sociales et de la Santé. Seriez-vous favorable à une telle relation et comment imaginez-vous ou souhaiteriez-vous la favoriser ?

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que nos adhérent(e)s et nos structures, compte tenu de notre situation de seniors dans une société en pleine mutation, ont une responsabilité spécifique. Ils contribuent au développement de projets intergénérationnels partout où cela est possible. Cette action, née de la volonté du Conseil d'Administration de l'UFUTA, se place dans un contexte où semblent augmenter les écarts économiques, sociétaux et culturels entre les générations.

Nous sommes également acteur au niveau des politiques locales ou nationales en faveur du « Bien vieillir », du « Vivre Ensemble » et de la « Formation tout au long de la vie » sous leurs divers aspects, en apportant notre expertise et notre capacité à générer sur l'ensemble du territoire des actions ciblées. La coopération avec l'État nous semble être une nécessité, dans une relation gagnants/gagnants et c'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons.

Restant à vos dispositions pour d'autres informations souhaitées et éventuellement pour vous rencontrer ou vos conseillers, nous vous assurons Mme Mr (personnalisé) de nos...

(signature)

Adressé à : Nathalie ARTHAUD, Jean LASSALLE, Philippe POUTOU, François FILLON, Emmanuel MACRON, Benoit HAMON, François ASSELINEAU, Jean-Luc MELENCHON, Jacques CHEMINADE, Marine LE PEN, Nicolas DUPONT AIGNAN



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

M. Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA
siège au 5 rue Pérée 75 003 PARIS
contact courriel : ufuta.president6@orange.fr
contact courriel : 6 impasse d'Oslo 34 300 Agde
contact téléphone : 06 88 68 58 67

Agde, le 22 décembre 2017

Mme Brigitte MACRON
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-honoré
75 008 Paris

Objet : demande de parrainage

Madame,

Connaissant la richesse de votre parcours personnel jusqu'à des responsabilités suprêmes, j'ai l'audace de prendre attache avec vous.

Il s'agit d'un souhait, auquel l'association que je préside, attache un intérêt précieux, en vous demandant d'être la marraine de l'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA), sachant la très grande attention que vous portez au développement social des femmes et des hommes de notre temps et à leurs diverses manifestations.

Votre décision que nous souhaitons très favorable nous autoriserait à poursuivre, avec votre soutien, le rayonnement de notre Union animée par le seul bénévolat.

L'action de l'UFUTA et des structures qui en sont membres, s'inscrit tout particulièrement dans les domaines culturel et social qui vous sont chers. Nous souhaitons élargir et amplifier nos actions, nous ouvrir davantage sur l'Europe et répondre au mieux à la convention multipartite que nous avons signée en 2015 avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, l'Association des Maires de France (AMF), la Conférence des Présidents d'Université (CPU), l'agence Erasmus+ France/Éducation Formation.

À travers notre association, c'est l'ensemble des structures impliquées partout en France dans le bien vieillir, l'épanouissement de la personne, l'action sociale et la transmission des savoirs tout au long de la vie que vous soutiendrez.

Les pièces jointes en annexe vous permettront de mieux nous connaître. Je me tiens à votre écoute et à la disposition de vos collaborateurs pour tout contact complémentaire que vous jugerez nécessaire. Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma plus haute considération

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA

Pièces jointes en annexe : Triptyque de présentation, la convention multipartite, les statuts.



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Agde, le 24 février 2017

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA
Maison des associations
5 rue Pérée - 75 003 Paris

ufuta.president6@orange.fr

Madame ou Monsieur (la ou le) Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le Bilan général des activités de l'UFUTA, depuis la signature le 31 mars 2015 de la convention multipartite qui nous lie (annexée au document joint).

L'UFUTA est très attachée à cette convention qui, d'une part, reconnaît l'UFUTA en tant que partenaire institutionnel, et d'autre part, a pour but de favoriser la création ainsi que le développement des universités du temps libre en France.

Nos adhérents nous informent régulièrement de la méconnaissance sur le terrain, par les acteurs qui dépendent des organisations signataires (Maires, Président d'Université) de ladite convention.

En même temps, nous souhaiterions qu'une communication institutionnelle venant des ministères concernés, puisse appuyer à la fois la démarche de l'UFUTA, mais aussi faire connaître tout l'intérêt que les pouvoirs publics accordent aux UTL's et à leur développement.

Dans le cadre de la convention déjà citée, l'UFUTA a considéré de son obligation de faire connaître à ses partenaires signataires le bilan de ses activités. À chaque fois que nécessaire, nous avons fait connaître la convention, souligné le soutien de nos partenaires, et invité les structures membres de l'UFUTA à consolider leurs liens avec d'une part, les Universités avec lesquelles elles ont un lien organique, et d'autre part, les municipalités qui les accueillent.

Aujourd'hui, l'UFUTA considère qu'il serait souhaitable de réunir le comité de suivi prévu à l'article 5 de la convention, afin de faire tous ensemble un point sur les actions de chacun pour faire connaître ladite convention, et les modalités d'un renforcement de notre partenariat.

En espérant que notre souhait sera accueilli favorablement par vos soins, veuillez recevoir, Madame (ou Monsieur) le Président l'expression de ma plus haute considération.

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA

Courrier adressé au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'Association des Maires de France, la Conférence des Présidents d'université, l'agence Erasmus



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITES TOUS ÂGES

Demande

de réécriture "partielle" ou avenant
de la "Convention Collective Nationale de
l'Animation" attribuée par défaut aux UTLs

Présentée dans le cadre de la

CONVENTION MINISTERIELLE MULTIPARTITE 2015

Partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Affaires Sociales, l'Association des Maires de France (AMF), la Conférence des Présidents d'Université (CPU), Erasmus++ et l'UFUTA

Objet : inadaptation de la "Convention Collective de l'Animation" avec le cœur de métier de nos Structures- membres, dénommées UIA, UTA, UL ou UTL-UIA-UTA : **Université du Temps Libre**.

Pièces jointes en référence :

1. Convention pour le développement des Universités du Temps Libre (UTL-UIA-UTA)
2. Bilan général des activités de l'UFUTA pour les années 2015 et 2016
3. Lettre adressée aux candidats à l'élection présidentielle
4. Consultation auprès du CNEA;
5. Analyse des activités et du temps de travail des Intervenants d'UTL-UIA-UTA type (sur 4 ans)

I. Une évolution oubliée :

L'UFUTA, dans son entreprise d'actualisation de ses propres statuts et de la redéfinition des services qu'elle veut rendre à ses membres, a été interpellée par ses Universités sous statut "association, loi de 1901". Ces UTLs se trouvent dans une situation difficile par le fait d'une Convention Collective Nationale inappropriée. Ces dernières ont bien un "*lien organique*" avec les Universités d'État (condition impérative pour être membre de notre Union), mais contrairement aux Structures d'État, elles relèvent du droit privé puisqu'elles sont des associations, loi 1901. En tant que telles, elles ont reçu le code APE 94.99Z et sont rattachées à la "Convention Collective de l'Animation (CCNA). Malheureusement, cette Convention Collective de l'Animation, si elle satisfait bien à la gestion des personnels salariés permanents, ne convient pas à l'activité d'enseignement, qui est le cœur de métier

des UTLs. Sa stricte application, non seulement paralyse le renouvellement de leur offre d'enseignement et de culture, mais surtout les condamne à la disparition, car ces UTLs n'ont pas les moyens financiers pour offrir à tous leurs nombreux *intervenants ponctuels* un CDI, même intermittent (Le *contrat d'usage* leur est interdit par la CCNA).

Pour plus de clarté, il est nécessaire d'avoir présent à l'esprit qu'en France, les UIA, UTA et UTL se conjuguent sous 3 différents statuts : elles peuvent être des Structures d'État (relevant du Service de la Formation Continue des Universités d'État, droit public), des Structures Municipales ou encore des Structures Associatives (loi 1901, droit privé).

L'UFUTA, aujourd'hui, porte la question des seules UTL-UIA-UTA associatives dans leur obligation des règles de la CCNA qui, comme nous le disions plus haut, risque de les asphyxier et les condamner à la disparition sous un poids administratif et financier insupportable.

II. Résumé des constats nous conduisant à requérir les compétences de l'État.

L'exposé des difficultés rencontrées ne concerne que les UIA, UL, UTA, UTL ayant un *statut d'association* selon la loi de 1901. Ces UTL-UIA-UTA représentent, aujourd'hui, une majorité de nos structures adhérentes. Lors de sa création, l'UFUTA fédérait essentiellement des Structures Universitaires (d'État), les associatives étaient peu nombreuses et de moindre taille. Mais, au fil du temps, les Universités d'État, pour s'adapter à leurs nouvelles exigences, ont préféré confier cette mission de la *Formation tout au long de la vie*, à des Structures associatives avec lesquelles elles passent nécessairement une "convention organique". En reprenant le flambeau, ces nouvelles structures (devenues associatives et donc passant sous droit privé) ont maintenu les pratiques "universitaires" en de nombreux domaines, surtout celle des **contrats d'usage** pour "embaucher" des Intervenants (souvent des professeurs d'Université). Aujourd'hui, ces Structures de type associatif sont rattrapées par le droit du travail et elles réalisent peu à peu, que, -en le respectant tel qu'il est-, elles se mettent financièrement en danger et pourraient même disparaître.

Ainsi, en prenant pour exemple une UTL-UIA-UTA type (3 000 étudiants, *PJ5*), une étude approfondie de la Convention Collective de l'Animation et celle des emplois du temps par année universitaire de cette Structure, 3 grands groupes, au regard des modalités d'horaires de travail de ses intervenants salariés, peuvent être distingués :

Groupe1 -Les "**conférenciers**" et les "guides-conférenciers" : ils travaillent au total moins de 12 Heures/année universitaire au rythme de 1.30 h-2 heures/séance

Groupe2 -Les **professeurs intervenant sur l'année universitaire de 2H30 à 3H/semaine** et enseignant *des matières récurrentes* figurant à leur plaquette depuis plusieurs années (les arts plastiques, l'histoire de l'Art, la géopolitique) pouvant pour certaines, être considérées comme des *cursus progressifs* (ex : les langues étrangères). A noter que certains totalisent un certain nombre d'années d'ancienneté.

Groupe3 -Les **intervenants dont le temps de travail est extrêmement variable** : ils peuvent, par exemple, faire une conférence de 2 heures, puis ne revenir que plusieurs mois après pour une session plusieurs H/semaine sur plusieurs semaines, puis assurer une prestation de 1.3-3H/jour x 2-4 séances sur 1 semaine. Le tout, dans le cadre d'une *activité discontinuée* dans le temps, car il est possible qu'ils n'interviennent pas pendant 1 an voire plus, avant de revenir faire un cours ou une conférence.

III. Conclusions :

- **En résumé :**

Pour le *groupe 1*, les UTLs souhaiteraient avoir recours à des "*contrats d'usage*", ou équivalents, alors que la CCNA ne l'autorise pas actuellement. Les finances (et le mode de fonctionnement) de ces

Structures les poussent à agir dans ce sens malgré le risque encouru (toutefois, bien limité au regard de ce qui est leur cœur de métier, reconnu par la Convention multipartite qui, par ailleurs, encourage leur développement).

Pour le groupe 2, même si la loi "travail" permettra peut-être une ouverture, aujourd'hui, quelle que soit la CC, elle ne peut faire moins que la loi et celle-ci nous interdit le CDD et nous oblige à conclure un CDI.

Pour le groupe 3, la solution serait le Contrat Intermittent à temps partiel mais quel que soit la CCN, elle nous renvoie à la loi dans laquelle aucun motif de recours aux CDD (surcroît de travail, remplacement, tâche occasionnelle et non durable, etc..) ne convient.

Certes, la plupart des UTLs emploient des intervenants du groupe 1 et du groupe 2 (essentiellement pour les langues étrangères), et en moindre importance des intervenants relevant du groupe 3.

- Quelles perspectives ?

Considérant que le "cœur de métier" de nos UTLs est bien l'enseignement, "*organismes concourant à la formation d'adultes tout au long de la vie et à la santé publique*", préambule de la Convention multipartite, l'UFUTA pencherait plus pour une sortie de la CCNA (qui ne recouvre pas le métier de l'enseignement) pour se tourner vers une autre CCN mieux adaptée ou, à défaut, par l'écriture d'un "avenant" de cette CCNA.

Si, comme nous l'ont proposé plusieurs juristes-conseil, "*le mieux serait évidemment, pour les UTLs, de demander à leurs intervenants de prendre un statut leur permettant d'établir des factures*", une telle proposition relève de l'utopie, tant sa faisabilité est dans les faits "impossible".

Devant l'impasse où se trouvent nos UTLs, nous nous tournons vers vous, AMF, pour vous demander, dans un premier temps, un examen favorable de ce dossier, qui, après maintes démarches de tous ordres, reste dans une impasse (d'ordre juridique) et, dans un second temps, d'appuyer notre demande auprès des candidats à la Présidentielle pour étude conjointe et approfondie du dossier.

En vous remerciant par avance de votre bienveillant accueil, l'UFUTA se tient à votre entière disposition pour vous donner toutes les pièces que vous jugerez utiles pour l'avancée de cette question.

Respectueusement,

Pour/ Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA

François AMBOLET,
Administrateur, en charge du dossier



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Paris le 30 octobre 2017

M. Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA
5 rue Pérée 75 003 Paris
Contact mail : ufuta.president6@orange.fr

A l'attention de M XXXXXXXX

Madame ou Monsieur (La ou le) Président,

Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter ainsi qu'à vos équipes, **une excellente rentrée universitaire**. Si cela vous convient, je souhaite également prendre l'habitude de m'adresser à chaque structure membre de l'UFUTA et à ses propres adhérents en début d'année universitaire. Vous trouverez donc dans ce courrier, une lettre qui s'adresse plus particulièrement à vos adhérents et que vous pouvez leur communiquer sous la forme qu'il vous plaira. Pour ceux qui m'en feront la demande, je peux vous envoyer cette lettre sous la forme d'un document électronique pour diffusion.

Depuis la fin de l'AGO qui a adopté le projet UFUTA Ambition 2020, et avec le nouveau Conseil d'administration, nous avons commencé à mettre en œuvre le projet. Pour cela nous avons créé des groupes de travail au sein du CA avec des personnes dirigeant le groupe. Pour connaître la liste des groupes et leurs membres, vous pouvez aller sur notre site internet (www.ufuta.fr) rubrique fonctionnement puis "CA et bureau" puis "Conseil d'Administration" et enfin "compte rendu". C'est celui du 30 Août qu'il faut regarder.

La première mesure mise en œuvre (car peut être la plus facile), est **l'interconnexion des structures membres de l'UFUTA**. Concrètement, cela signifie qu'un de vos adhérents, s'il déménage, peut s'inscrire gratuitement dans la structure proche de son nouveau domicile, à condition bien entendu que celle-ci soit également membre de l'UFUTA. **C'est l'UFUTA qui règlera alors les sommes dues à la structure d'accueil.**

Pour faciliter les démarches, il est nécessaire que l'adhérent ait sur sa carte par vous délivrée, **le logo de l'UFUTA**. Celui-ci permettra à la structure accueillante de savoir que la personne rentre bien dans le cadre du dispositif, et servira aussi à l'UFUTA de preuve, pour son engagement financier. Pour ceux d'entre vous qui ont déjà apposé le logo de l'UFUTA sur la carte de leurs adhérents, je ne peux que vous en remercier. Pour les autres il reste deux possibilités :

- Attendre la nouvelle année universitaire pour le faire. Je tiens alors à votre disposition le logo de l'UFUTA en fichier jpg. Il vous suffira de me le demander par courriel sur ufuta.president6@orange.fr.

- Apposer un sticker sur les cartes déjà existantes. Ce procédé est intéressant si la carte d'adhérent est valable plusieurs années de suite. Sinon, il est préférable d'apposer directement le logo

sur la carte (solution précédente). Si cette solution de sticker vous convient, et si elle ne l'a pas déjà fait, je vous demande de contacter Mme Marie Denise RISS COLY, chargée de collecter les besoins en la matière (marie-denise.riss-coly@u-picardie.fr). Nous passerons commande courant Novembre. Je profite de l'occasion qui m'a amené à vous parler du logo de l'UFUTA, pour vous rappeler que je souhaite qu'il apparaisse **sur la page d'accueil de votre site internet**, et je remercie très chaleureusement ceux qui l'ont déjà mis en place.

La deuxième mesure mise en place **est le partage de conférencier**. Sur la partie protégée du site de l'UFUTA, rubrique "Espace adhérent", vous trouverez la liste des conférenciers qui se proposent et un petit résumé de leur conférence et leurs conditions. Si vous êtes intéressé, vous contacterez Mme Christine MIEGGE dont les coordonnées apparaissent sur le site. A ce propos je vous indique votre identifiant et mot de passe :

Identifiant : xxxxxxx (sans espace et tout en minuscule)

Mot de passe : xxxxxxx (sans espace et tout en minuscule)

L'UFUTA prendra à sa charge les frais de déplacement (et pour l'instant uniquement ces frais-là) des conférenciers, dans la mesure des moyens de l'UFUTA. Nous traiterons directement avec eux.

Bien entendu, pour que le système fonctionne, il est important que **vous proposiez des conférenciers** parmi ceux qui habituellement interviennent chez vous, en indiquant les conditions habituelles qui sont les vôtres... Vous enverrez vos propositions à Mme Christine MIEGGE qui pilote le système.

Lors de l'AGO, j'ai lancé **un petit défi amical** à chacun d'entre vous. Il s'agit de faire rentrer, d'ici la nouvelle AGO une structure proche de chez vous, non encore membre de l'UFUTA. Si nécessaire, l'UFUTA interviendra pour trouver à la structure, un établissement d'enseignement supérieur acceptant de mettre en place le lien organique tel que mentionné dans nos statuts. Pour vous faciliter la prise de contact, je vous envoie en même temps dans ce courrier, **3 triptyques** destinés à mieux faire connaître l'UFUTA. **Vous êtes nos meilleurs ambassadeurs**. Nous comptons donc sur vous, grâce à la proximité géographique, pour trouver de nouveaux adhérents. C'est Mme Monique FALLEAU qui est plus particulièrement chargée de piloter le contact de nouvelles structures. Vous voudrez donc bien vous mettre en rapport avec elle, si nécessaire. S'il s'agit d'un ancien membre de l'UFUTA, c'est vers Mme Marie Dense RISS COLY qu'il faudra aller.

Enfin, comme cela est annoncé sur notre site internet, le CA de l'UFUTA a donné un accord de principe à l'UTL d'Orléans pour participer financièrement à un colloque organisé par elle au mois de juin 2018. Le CA souhaite travailler pour améliorer le dispositif afin d'en garantir l'équité et permettre à toute structure en faisant la demande d'en pouvoir bénéficier. Mais il fallait un premier pas et nous l'avons franchi. Pour toute demande de financement de projet, ou toute question à ce sujet, je vous prie de bien vouloir prendre contact avec M François AMBOLET, notre nouveau vice-président à la recherche-développement et à ce titre, chargé de ce dossier.

Comme vous avez pu le remarquer, par nos courriels, nous avons resserré les liens existants déjà entre l'UFUTA et la cité des sciences de Paris, afin que vous puissiez avoir des tarifs préférentiels et que vous puissiez également connaître le plus tôt possible les grands événements qui y sont organisés. Il en est de même avec le Palais de la découverte qui en dépend. Il vous appartient ensuite de venir sur Paris en profiter et il nous serait agréable que vous nous en informiez. Cela nous aidera à continuer à bénéficier de la mise à disposition gracieuse d'une salle pour nos AG ou réunion des dirigeants.

Mme la Présidente, dans l'attente de nous rencontrer lors de la prochaine AG, je vous souhaite à vous et à toutes vos équipes, une excellente année universitaire.

Très cordialement,

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA

Courrier à toutes les structures de l'UFUTA

Comité Scientifique

Présentation

Définition

Le **Comité Scientifique** est une structure permanente de l'UFUTA (Union Française des Universités Tous Âges) créé par le Conseil d'Administration conformément à l'article 14 des statuts. Sa composition et son fonctionnement ainsi que celles de ses commissions éventuelles sont du ressort du règlement intérieur.

Sur proposition du président de l'UFUTA, le Conseil d'Administration désigne, par un vote à la majorité simple, 3 à 7 membres du Comité Scientifique choisis parmi les administrateurs. Le Président de l'UFUTA en est membre de droit. Celui-ci propose au Conseil d'Administration de nommer le Président du Comité Scientifique. Le mandat des membres du Comité Scientifique est de un an, renouvelable. Le Comité Scientifique se réunit sur convocation du Président ou de celui de l'UFUTA, en cas d'empêchement de celui-ci, avec un ordre du jour.

Le Comité Scientifique a pour but :

- De Valoriser des travaux réalisés par des adhérents des différentes structures, isolés ou en groupe, diplômés ou non
- D'inciter par tous les moyens jugés utiles toute production provenant des différentes structures
- De coordonner et renforcer leur action en vue d'atteindre une plus grande rigueur scientifique
- De reconnaître et encourager toutes les actions de recherche ou de formation, culturelles ou sociales

A cet effet, ses propositions prennent toutes les formes de réalisations adéquates et en particulier de proposer l'attribution des prix, propositions qui seront entérinées par décision du Conseil d'Administration de l'UFUTA. Il organise annuellement et en alternances le « **prix de la recherche** » et les « **plumes d'or et d'argent** » (récompensant des travaux d'écriture) et tous les 4 ans les « **chardons d'or et d'argent** » (pour les réalisations en photo, Vidéo)

Il contribue aussi, dans le cadre de ses compétences, à la mise en œuvre des Assises nationales et à la publication de leurs actes.

Composition du Comité Scientifique au 1^{er} septembre 2017

Membre de droit : Stéphane RAVAILLE, Président de l'UFUTA
Président du Comité Scientifique : Yvon LE GALL
Membres élus : François AMBOLET, Françoise DAVID-SCIARA,
Monique FALLEAU, Céline MENIL, Marie-Denise RISS-COLY

Plumes d'or et d'argent. Concours de 2017

Nous avons en tout 14 propositions :

Poésie, 7

Nouvelles, 4

Etude thématique, 3

Elles viennent de Mayenne (6), de Dreux (4), de Poitiers (2), de Saumur et de Créteil (1).

Catégorie « Étude thématique »

1 – Gino BLANDIN, *Breuil-Bellay*, 18 p., dactyl., (Saumur Temps Libre)

Le texte de Gino Blandin donne d'abord l'impression que l'on se trouve dans une nouvelle, et que le lieu dont il est question est une sorte d'endroit mystérieux relevant plutôt de l'imaginaire. Ce qu'il n'est pas, même si sa mention est rayée de la carte. Et l'on se demande ce que l'auteur y cherche, et ce qui l'a conduit à l'y chercher. Le ton change quand il apparaît qu'il s'agit des ruines d'un petit monastère relevant de l'ordre de Grandmont. L'auteur déambule dans ces modestes ruines, où il laisse vagabonder son imagination sollicitée par les vestiges. Il ne restitue pas l'histoire du lieu selon un schéma chronologique, mais selon ce que lui suggère l'état des parties de la ruine. Ainsi la première allusion concerne la famille angevine qui l'a rachetée au milieu du XIX^e siècle, avec une attention particulière à l'une de ses femmes qui s'est fait un nom sous le pseudonyme de Jean de la Brète. La déambulation donne lieu à des précisions touchant à l'architecture de l'ordre de Grandmont. Ce n'est qu'après qu'apparaît la figure du créateur de l'ordre, Étienne de Muret, qui n'a pas vécu dans les lieux, et de l'un des prieurs, qui leur a donné un certain essor. La déambulation se poursuivant on se retrouve à l'ère du Crétacé inférieur et d'animaux aux formats étranges !

Finalement, ce texte est moins une étude thématique qu'une sorte de rêverie à travers les époques, et de nostalgie pour un lieu à part du monde. Cela lui donne un certain charme, parfois compromis par des observations banales, ou inattendues (par ex., « il faut avouer que le passé est un farceur invétéré », p. 5).

2- Collectif, *Histoire d'une ancienne route publique*, 41 p., dactyl + CD-R (UIA de Créteil/Val-de-Marne)

Il est précisé que ce texte est dû à « un groupe motivé de la section Boissy-Saint-Léger/Plateau briard » de cette UIA. Il est clair que la plume a été tenue (toujours ? le plus souvent ?) par un expert : les passages, assez fréquents, sur l'époque médiévale, montrent une imprégnation du vocabulaire, bien spécifique de ce temps-là, quand il en est question. Ce scripteur (qui peut être une scriptrice) entraîne l'exercice plus en direction d'une recherche historique que d'une étude thématique. La bibliographie, en note, est abondante et exploitée avec pertinence. La catégorie « étude thématique » a été créée pour donner des possibilités d'expression à des plumes moins contraintes par les conditions de la recherche elle-même. Donc à décider si l'on maintient ce texte dans ce concours, ou si on le renvoie au prochain prix de la recherche.

On aura compris que mon opinion est très bonne. Pour en dire quelques mots, il convient d'en rappeler le propos. Il s'agit de suivre l'histoire d'un segment d'une route dont le tracé remonte très haut dans le temps, et, ce, sous trois angles, qui constituent chacun une partie. Dans la première,

il est question de voir comment le tracé a évolué dans le temps, avec quelques réorientations dues au surgissement de nouvelles situations, plus économiques que politiques. Dans la seconde, la plus longue, est racontée l'histoire des villes et des villages, depuis leur origine jusqu'à ce jour, avec les inévitables lacunes liées à la disparition de nombreux documents. Une grande attention est donnée à la structure du terroir, et à sa répartition entre les puissants et les autres. L'iconographie –partagée entre fragments de la fameuse carte de Cassini et photos des lieux, évidemment plus récentes – complète de façon intéressante et agréable le texte, toujours aussi précis qu'il est possible. Dans la troisième partie, sont rappelées la vie et les activités qui se sont développées au fil du temps le long de cette route.

Un travail d'une qualité incontestable.

3- Collectif, *Edward Hopper (1882-1967), Nighthawks (Oiseaux de nuit, 1942)*, 19 p., dactyl., (Université Drouaise du Temps libre)

Douze étudiants de l'Université Drouaise du Temps libre se sont associés pour écrire, chacun à sa façon une variation sur le célèbre tableau de Hopper, *Nighthawks*, daté de 1942. L'idée méritait de s'y arrêter. Ce tableau, plein de mystère, a suscité beaucoup de « littérature » dans le monde de l'art. Chacun des participants a donné libre cours à son imagination. Ce faisant, il a utilisé son droit de spectateur. Depuis Marcel Duchamp, on connaît le rôle du regardeur. Mais, avant de laisser courir l'imagination, il faut regarder de près – et pendant un certain temps – l'œuvre dont on entend se servir. La diffusion abondante sur la toile donne des moyens pour entrer dans le détail. Or, la plupart des contributeurs ne l'ont pas fait, et certains d'entre eux font de véritables contre-sens de lecture (je ne parle pas d'interprétation). Il faut avoir bien lu avant d'interpréter. Aussi, l'exercice est-il souvent un détournement gratuit. L'une des contributions n'a même aucun rapport avec le tableau. Il y a des choses qu'on ne peut lui faire dire. Dommage, l'exercice aurait pu être très stimulant. Il y a eu des idées intéressantes de « dépaysement » de l'œuvre, tant dans le temps que dans l'espace.

Catégorie « Nouvelle »

1- Atelier Liberté d'écrire, *Coup de foudre*, 9 p., dactyl., (Université Drouaise du Temps libre)

Cette nouvelle, due à l'un des membres de l'Atelier d'écriture de l'UDTL, apparaît comme le récit autobiographique d'un grand-père, rappelant le coup de foudre qui s'était abattu sur lui quand il avait dix ans. Un matin qu'il se rendait à l'école, il est fasciné par la trapéziste figurant au centre d'une affiche du cirque Pinder qui doit se produire dans la localité. Il use de subterfuge pour que ses grands-parents lui proposent d'assister à la représentation. Le récit de ce grand moment ne réussit pas vraiment à surprendre, puisque le lecteur se dit très vite que la pin-up ne sera pas au rendez-vous rêvé. L'image de la belle adorée, gravée dans la mémoire du narrateur, n'en traverse pas moins son existence. La vie s'avançant vers l'âge de la grand-paternité, le lecteur se dit que c'est là que va se faire le rebond. C'est une sorte de parallélisme des formes, puisque le narrateur devenu grand-père va devoir subir les assauts de son petit-fils pour qu'il l'emmène au spectacle d'un cirque beaucoup plus modeste que celui d'autrefois. Et comme il se doit, le grand-père qui aurait préféré passer la soirée avec un roman qui le passionnait – quel manque d'imagination ! – cède à son petit-fils. Mais ce n'est pas celui-ci qui est concerné par le rebondissement, mais bien l'aïeul, qui a reconnu sa trapéziste en une jeune et plus modeste funambule, et qui ne résiste pas à lui raconter cette vieille flamme, au risque de passer pour un échappé de l'asile.

On pourrait conclure de cette nouvelle, charmante, que rien ne vaut un coup de foudre virtuel pour traverser intact une existence.

2- Julie QUITARD (Atelier Liberté d'écrire), *Madame Stratford*, 9 p., dactyl., (Université Drouaise du Temps Libre)

Avec *Madame Stratford*, nous sommes dans un autre monde, celui du polar. Madame Stratford est une novelliste de ce genre. Nous ne l'apprenons qu'à la troisième page, où elle fait sa première apparition. Le récit est ainsi coupé de séquences où l'on voit l'écrivaine discutant avec une « vieille amie », qui lui sert à la fois de secrétaire et de première lectrice. Deux apparitions des deux femmes coupent la rédaction et la lecture de la nouvelle, avant qu'un dernier *comeback* ne vienne conclure l'histoire. Nous assistons donc à l'élaboration du polar en direct, si l'on peut dire. Le procédé a un inconvénient, celui d'ouvrir la voie à l'autosatisfaction, puisque la secrétaire-lectrice, relisant ce qu'elle vient de saisir, n'est pas avare d'appréciations très positives. L'auteur se substitue au lecteur pour juger de la qualité de l'œuvre.

C'est le premier segment du texte qui est le plus prenant. L'auteur distille des indices qui restent mystérieux. Cela pourrait déboucher sur des histoires diverses. Un peu plus loin, on réalise que c'est une histoire de monte-en-l'air – une femme et un homme –, qui s'introduisent dans une belle demeure, où ils ne disposent que de 45 minutes pour dérober des tableaux de maîtres (le seul nom cité est celui de Claude Monet). Mais on ne saurait dire qu'on est vraiment tenu en suspense pendant l'opération elle-même, même si la femme se blesse au moment de prendre la fuite.

Pour autant, la lecture n'est pas déplaisante, malgré une ponctuation capricieuse (et quelques fautes de frappe et d'orthographe). Il ne semble pas qu'il faille voir dans cette ponctuation le fait d'un choix délibéré. Il y a une cadence, qui donne une certaine nervosité au texte.

3- Colette DUFLOT, *L'écran noir*, 12 p., dactyl., (Université du Temps libre de Haute-Mayenne)

Cette nouvelle nous emmène dans un univers encore différent. Il s'agit de l'histoire d'une adolescente qui commence à se transformer le jour où l'écran de sa tablette haut de gamme devient noir, et le demeure. Côté singulier de la situation, la jeune fille ne peut se séparer de cette tablette, qu'elle plaque le plus souvent contre elle. Son comportement se déshumanise, ses qualités habituelles s'atrophient, alors que ses capacités mathématiques, médiocres, explosent. Un astrophysicien de passage dans la maison découvre qu'elle est un véritable génie. Tout cela trouble bien tout le monde, et elle est hospitalisée momentanément en psychiatrie. Un jeune voisin, amoureux de la jeune fille et geek, tourne la situation dans tous les sens, et, lors d'une promenade dans la forêt profonde, où la tablette ne peut plus rien recevoir, il constate une amélioration du comportement de sa jeune amie. Il se résout à détruire l'objet funeste. La situation s'améliore, et pour expliquer la situation, l'astrophysicien et le médecin, y vont chacun de leur explication, sans que l'intéressée s'en soucie le moins du monde. Elle est redevenue ce qu'elle était.

C'est donc une nouvelle de notre temps, en phase avec ce qui est source d'espoir pour certains et d'inquiétude pour d'autres. Ce qui gâte un peu le récit, ce sont les passages très doctoraux mis dans la bouche des deux « experts », qui viennent d'être cités. Il y a aussi, dans les premières pages, l'histoire très moralisatrice – une sorte de doublon très modernisé, avec un loup qui mute de son statut virtuel à un état « normal » –, racontée par la grand'mère à l'adolescente. C'est dommage.

4- Léon LIGER , *Histoire d'Elodie*, 8 p., dactyl, (Université du Temps libre de Haute-Mayenne)

Une nouvelle encore différente des précédentes. Il s'agit de l'histoire d'une jeune fille dans la seconde décennie de sa vie, et essentiellement de ses rapports à la musique. Ici, l'étrangeté vient d'un autre ressort que dans la nouvelle précédente. Élodie n'a aucune épaisseur, et cela semble être délibéré. On ne peut que se dire que l'auteur a dû être un lecteur passionné des *Années* d'Annie Ernaux. En effet, ici, on avance dans le temps un peu de la même façon que chez la romancière. Nous ne sommes pas dans l'autobiographie, mais Élodie et « Elle » (chez Ernaux) ont un rapport de cousinage par la façon dont elles s'inscrivent dans le récit. La musique est au cœur de la nouvelle,

la « grande musique », comme le dit l'auteur, même si celle de variété refait surface à deux reprises (E. Presley, L. Escudero, J. Hallyday). Il y a un goût de l'auteur pour les mécanismes. Deux types de machines sont ainsi approchées, celles qui font de la musique (essentiellement le piano et ses précurseurs), et celle qui permet de transcrire les textes dans cette décennie d'il y a quelque temps (la machine à écrire). Elles font l'objet d'une description. Approchées et rapprochées, puisque l'auteur donne une sorte de sous-titre à la nouvelle, « Les pianos crépitent », et que la dernière page nous offre un maelstrom quelque peu surprenant entre les uns et les autres. Ces différents instruments et les chanteurs signalés sont gratifiés d'une illustration.

Au bout du compte, j'avoue ma perplexité. Concernant la « grande musique », il y aurait deux points à reprendre, et une correction à apporter (Schweitzer, évoqué en raison de sa passion pour Bach, n'a pas œuvré à Lambaré, qui est en Uruguay, mais à Lambaréné, qui est au Gabon).

Catégorie « Poésie »

C'est le groupe le plus important de textes proposés (7).

1- Collectif, *Ecrire un texte sur le modèle de la « Ballades des Dames du temps jadis » de François Villon, non paginé (10 p.)*, dactyl., (Université Drouaise du Temps Libre) (Université Drouaise du Temps Libre)

Sept contributions, signées (prénom), s'appliquent donc à des variations sur un passage de cette célèbre ballade, passage reproduit en ouverture. L'exercice, appliqué de nos jours, est inégalement réussi. La plus proche de l'original est celle (de Chantal) qui le suit. Elle reprend le plus possible la graphie de l'époque, en l'appliquant à sa propre histoire. Mais comme elle n'appartient pas au même sexe que le poète, elle en renverse le dernier vers, répété, de chaque strophe : « Où sont passés nos verts galants ? ». De ces galants, elle trace un portrait aussi peu flatteur que celui des vieilles belles de Villon. La moins proche de l'original est celle de Françoise (« Au Moulin de la Galette »), dans la mesure où elle choisit une prose non poétique, dont elle ferme chaque paragraphe avec cette phrase qui nous rappelle quelque chose : « On voudrait bien savoir et voir, oui mais la guinguette a fermé ses volets ». L'éloignement par rapport à l'original est dû à cette prose, qui ne possède pas le rythme merveilleux du texte de Villon. Pour autant, le récit n'est pas inintéressant, mais sans la nostalgie prenante ni la cruauté du poète. Pour sa part, Marie-Claude décline ses huit strophes (sept quatrains, séparés par un tercet dont la raison nous échappe) consacrées à autant d'arbres, du saule au frêne, chacun avec ses caractéristiques propres. Il y a de belles images, mais l'on cherche le lien avec l'original. Entre ces deux pôles, les autres candidats produisent des textes d'esprit très différent. Josiane (« Ballade pour non enfant ») a une pente tragique, tandis que Géraldine part en légèreté pour s'achever sur un orage victorieusement chassé par le vent ; toutes deux oublient ou inversent le grand arc du temps (Josiane part de l'âge pour aller vers l'enfant). Catherine et Jean-Jacques sont mieux dans l'esprit de l'exercice, mais concluent de façon plutôt optimiste, avec une sorte de sagesse. Jean-Pierre préfère ne pas affronter les contrastes décourageants. Son refrain est significatif : « Va ! Et ne te retourne pas ! / Contre le flot des souvenirs / J'ai dressé une muraille / De pierre et de métal froid ».

2- Chantal LEVEQUE, *Les passeurs de temps*, 15 p., dactyl., (Université du Temps libre de Haute-Mayenne)

Les passeurs de temps dont il est question ici sont des figures liées à l'écrit, plus particulièrement sous la forme du livre ou de la page écrite. En dix poèmes, C. Lévêque nous propose une sorte de traversée des siècles. Cela commence avec « Le papier », qui est d'abord papyrus, puis parchemin, avant que les « méthodes japonaises » ne « dévoilent leur secret », et qu'il ne faille rendre hommage au chiffonnier. Donc le support. Puis, avec « Le copiste », viennent les scribes, ici les clercs du Moyen Age – dont l'auteur semble ignorer qu'ils avaient le privilège de travailler dans le lieu le mieux chauffé du monastère – ; puis les imprimeurs, avec l'inévitable

« Gutenberg », et les graveurs – pourquoi intituler un premier poème « Les gravures », et un second « La lithographie », alors qu'il est question des différentes formes de graver mises en valeur par des artistes ? « Que serait un beau livre sans l'art du graveur ? » Puis vient un changement d'angle avec « Le travail de l'historien », qui rend le lecteur « bien meilleur, plus savant que la veille ». On le souhaite. Puis vient un autre virage, avec « Le livre ... mon livre », où l'ouverture d'un vieil ouvrage en belle gothique renvoie l'auteur à ses souvenirs enfantins d'écriture à la plume sergent-major avec le pâtre en embuscade, comme beaucoup savent. L'art du scribe fait rêver. « La bibliothèque » s'invite, enfin pourrait-on dire, dans un poème vibrant en acrostiche : « Lumière de la vie, étincelle de l'esprit », pour commencer, « Esprit libre de rêver et de me réinventer », pour fermer. On en attendait pas moins. On approche de la clôture du recueil, en observant la marche « De l'écrit à la parole », avec le constat que « lire ! tout un art ». Ici, c'est « je » qui est concerné, qui trébuché, avant de pouvoir trouver une porte de sortie : « Lire comme je parle/penser ce que je dis/comprendre ce que je dis ». Le message final, avec Messages codés », est un coup d'œil synoptique : « Il suffit d'une ardoise et d'un bâton de craie ... Il suffit d'un crayon et d'un bout de papier ... Il suffit d'une plume et d'un parchemin jauni ... Il suffit d'une plage et d'un morceau de bois ... Il suffit d'une toile d'un vaillant feu de bois ... Il suffit d'une main, d'un geste et d'un signe ... Il suffit d'une voix dans une petite église ... » On a envie de dire : « Au début était le Verbe ».

L'auteur est porté par une indiscutable passion, qui génère des passages lyriques, avec des images singulières, tandis que d'autres sont plus convenus. L'ensemble se tient.

3- Claude FROMENTIN, *Ma lettre de mal être*, 12 p., dactyl., (Université du Temps libre de Haute-Mayenne)

A priori, voilà un recueil onze poèmes qui promet d'être peu joyeux. Et pourtant, ce n'est pas tout à fait cela qui se passe. Est-ce parce l'auteur ne se prive pas d'être facétieux, à commencer par le titre du recueil (mais aussi le sous-titre un peu long : « Ecrire les mots, dire les maux ... »), parfois dans celui de ses poèmes (par exemple ceux des n° 9 et 10 : « L'éclair de la lune » et « La vie perd aux points »), plus souvent dans leur déroulement. Curieusement, cela n'affaiblit pas le sérieux du propos. Faut-il y voir une note de dérision par rapport à soi-même ? La typographie est utilisée pour indiquer la structure d'ensemble. Ainsi, au cœur du cahier, les poèmes 5 et 6 (« La fuite » et « A perdre la laine », qui est un autre exemple de facétie), qui sont en vis-à-vis, sont d'une police différente du reste. Cela donne à ces pages une impression autre, qu'il n'est pas facile à cerner. Ici, l'auteur touche le fond, sans baisser tout à fait les bras. « Ne pas perdre la laine/continuer à tricoter/supprimer toute gêne/ pour continuer à partager », écrit-il en conclusion du poème six. Ce qu'il tricote, ce sont des « communications », ce qui est à plusieurs ententes. La ressource est dans l'écriture (« Je lève l'ancre/au fil de mon encre », ouverture du poème 8, intitulé « Hisser haut »). « L'éclair de la lune », c'est la lune inspiratrice. On sait que celle-ci à une belle place dans la littérature, à dominante sombre. Le relèvement est évidemment difficile (« La vie perd aux points »). Le tout se clôt sur un jeu sur les conjugaisons, dont la dernière strophe est : « Il aurait fallu que j'eusse été/pour être ce que je suis/et devenir ce que j'aurais dû être/à tous le temps je dois conjuguer/pour rattraper ce que je suis/et garder le verbe haut pour être » (« La vie se conjugue »). Au fond, une règle du jeu, qui en rappelle d'autres. Le tout est plutôt virevoltant, même dans les passages mélancoliques (« Destin », s'achevant ainsi : « Sois ce que tu es/vis comme prévu/bien ou mal vécu/c'est ton destin qui te fait »). L'auteur, qui a brûlé le temps, est à la recherche du bon tempo.

On remarquera que les rimes, en assonances, ne répondent à aucune règle. Dans le même poème, voisinent des strophes où il y a un jeu d'assonances avec d'autres où il n'y en a pas ou peu (par exemple dans « A perdre la laine »). Au cœur de « Désert d'absence », deux quatrains successifs ont chacun la même assonance. Cela ne nous fait pas pour autant boîter.

4- Jacques LENAIN, *Aimer*, 16 p., dactyl., (Université du Temps libre de Haute-Mayenne)

La démarche de J. Lenain n'est pas sans rappeler celle de C. Fromentin. Tout tourne autour d'une crise, mais ce n'est pas la même. Si l'on entend bien ce qui se passe ici, c'est le passage d'un amour à un autre, et, ce en quinze poèmes. Pour banal que cela puisse paraître, puisqu'il s'agit d'un fait commun – lequel est sujet à bien des variations, évidemment, tant les paramètres de la crise sont divers – tout tient dans la façon de raconter les choses. Ici, la plume est plus exaltée que résignée. Il y a un parallélisme des formes. Le recueil commence sur la beauté de l'aimée que l'on suppose disparue, et se termine sur celle d'une nouvelle. La bascule se fait au poème 9. Dans la première séquence, prévaut une certaine violence, celle d'un amour d'une puissance presque tellurique. Il n'est pas question de se permettre quelque facétie que ce soit, à l'effet d'établir une certaine distance. Tout est dans la fusion, presque dans la combustion : « L'amour/cet amour/porté/avec ses couleurs/avec cette folie/pour crier plus loin que la mort/pour mourir /enfin/adossé au silence/de mon errance » (dernière strophe du poème 2, « Mon errance »). Il y a sans doute des moments de résignation : « Le présent seul suffit ... » (début du court poème 5, « Attendre »), et de réassurance : « La trame tissée de fils nuancés/la trame a en fait résisté ... » (début du non moins court poème 6, « Rêves »). La structure ne s'est pas écroulée. Apparaît le désir de ne pas se laisser englober dans le passé. Il y a comme une nuit d'un mois qui n'est pas dit – si l'on pense, bien entendu, à Musset –, précurseur d'un renversement de situation (« Porteur », poème 7). Mais il y a des retours : « Je n'ai pas oublié/ce cri de ma chair et de mon sang » (début du poème 8). Mais cela s'atténue, l'été du premier poème cède la place à l'automne du neuvième : « Le sable humide/présent/concret/s'évapore sous le souffle du temps/et forme un geste/qui se transforme » (dernière strophe du poème 9). Les choses avancent : « C'est la révolution/en moi/[...]/à aimer/pour vivre enfin » (début et fin du poème 11, « Ma douleur »), pour aboutir à l'apaisement, qu'il faut tout de même conquérir (« Ta beauté », poème 15 et dernier).

Sujet banal, mais de beaux mots pour le traiter.

5- Danièle DELESTRE, *Poèmes*, 7 p., dactyl., (Université du Temps libre de Haute-Mayenne)

C'est le plus court recueil de poésies soumis au concours (6), et c'est le seul qui est présenté sous un titre neutre. Mais, à la lecture, on voit se dessiner une dominante, celle du temps, dans les cinq premiers poèmes. L'on s'interroge sur le portrait d'une vieille femme qui est placé à côté du premier poème. Sans doute celui-ci est-il intitulé « Rides », et la femme en est-elle richement pourvue. Il y a un lien entre le texte et l'image. Mais n'y a-t-il que cela ? Quel rapport à l'auteur ? Il n'est pas évident que ce soit un autoportrait. Qu'il soit écrit « Il est tard, trop tard, le temps me presse/il faudra vivre/ou mourir sans amertume », n'emporte pas que c'en soit un. Quoi qu'il en soit, cette entrée en matière est morose. L'amertume la traverse. Chronos trône en majesté dans le second poème, « Le Temps pour » : pour se reconnaître, pour mieux renaître, pour s'aimer doucement, pour découvrir tant de choses, et, finalement, « pour rêver un instant/un sentier parcouru ensemble vers le Bonheur/qui sait ? ». Les poèmes évoquent la fuite du temps, qui est un grand classique dans la poésie. « La force d'un souvenir est celle d'un mirage, /vacillante et fragile jusqu'à l'apocalypse » (poème 3, « Ligne du TEMPS, Coucher de soleil »). Ou encore « La vie se dévide/la vie s'évide, la vie se vide » (début du poème 4, « Avide de vie »). Dans le cinquième poème, le « Temps insaisissable » est associé à la vague. Ici, le temps vectoriel est évoqué indirectement par le mouvement constant des hauts et des bas. Le dernier poème, « Matin de soie », est le plus énigmatique. Ici, c'est le vent qui donne « la » d'une scène toute en légèreté, « pour un nouveau matin ». Il y a une certaine évanescence, des parfums. On sort sur un petit tapis volant.

6- François GROSSIN, *Une femme parmi les hommes au XIX^e siècle*, 34 p. dactyl., (Université Inter-Âges de Poitiers)

Il s'agit d'une proposition peu conventionnelle, très différentes des précédentes. Il n'est pas question d'une série de poèmes autour de George Sand. L'auteur prévient ses lecteurs : « Mes textes vous déplairont (sic) ou vous plairont (resic)/ ... Vous y retrouverez vos pensées/ ou celles que

vous détestez !!/ Vous vous demandez ce qui m'incite,/ce qui m'excite .../RIEN/sinon le plaisir de réaliser/un parcours amusant:/D'ABORD, trouver une idée ou des mots /qui fourniront le TITRE/ENSUITE, rechercher des « citations »/se rapportant à cette idée, supposée « géniale »/ENFIN, écrire, à partir de ces recherches initiales/et de ces citations/un TEXTE « rimailant »/afin de donner une sorte de cachet personnel/aux citations personnelles/et, croyez-moi/c'est parfois une rude épreuve. !!!/ALORS/Pardonnez-moi, /si parfois ce texte paraît bien plat/à côté de celui de mes « modèles », /et/REFERMEZ la PAGE !!! ». Nous voilà prévenus. Le résultat risque de ne pas être à sa place dans le concours. Pour autant nous n'avons pas suivi l'ultime conseil.

Force est de constater que l'auteur a bien tenu ses promesses. Nous n'entrerons pas dans le détail des quatre points structurant le tout : 1 SAND seule, 2 CARICATURE sans « fioritures », 3 CALINERIES ...ou FLATTERIE, 4 CHAMPI ... Tant pis !!!

La lecture de ce texte, qui date de 2004, suggère deux observations de fond essentielles. Tout d'abord, Sand apparaît comme un prétexte aux observations très personnelles de l'auteur. Le développement ne respecte pas le titre donné : Sand n'est pas vraiment située dans son siècle. Ensuite, elle est de temps en temps abandonnée pour des citations d'autres auteurs, dont on ne voit pas le rapport avec le propos. Pour ce qui est de la forme, l'auteur, en annonçant un « parcours amusant » et son « texte rimailant » a donné des verges pour se faire battre. Effectivement, pour écrire comme lui, on pourrait dire qu'il se lâche, en multipliant les facilités d'écriture.

7- François GROSSIN, *Triptyque*, « On n'est jamais si bien servi que par soi-même », 26 p., dactyl., (Université Inter-Âges de Poitiers)

Ce texte, qui date de 1996, ne relève pas plus de la catégorie « poésie », pour laquelle il concourt explicitement. Ce sont des variations, conçues sur le même modèle que le recueil précédant, sur 1 l'autocritique et l'autosatisfaction, 2 les vérités et les mensonges, 3 la jeunesse et le vieillissement.

Rapport rédigé par le Président du comité scientifique : Yvon LE GALL

Plumes d'or et d'argent

Palmarès 2017

Etude thématique

Or : Collectif, histoire d'une ancienne route publique, (UIA Créteil et du Val de Marne)

Argent : Gino BLANDIN, Breuil-Bellay, (Saumur Temps Libre)

Nouvelle

Or : Colette DUFLOT, l'écran noir (UTL de Haute Mayenne)

Argent : Julie QUITARD, Madame Stratford (UDTL Dreux)

Poésie

Or : Jacques ENAIN, aimer (UTL Haute Mayenne)

Argent : collectif : écrire un texte sur le modèle de la ballade des Dames du temps jadis, (UDTL Dreux)

Autres participations :

Etude thématique

Collectif, Edward HOPPER (1882-1967), NIGHTHAWKS (oiseaux de nuit, 1942) UDTL Dreux

Atelier liberté d'écrire : coup de foudre UDTL Dreux

Léon LIGER, Histoire d'Elodie, UTL de Haute Mayenne

Poésie

Chantal LEVÈQUE, les passeurs de temps, UTL de Haute Mayenne

Claude FROMENTIN, ma lettre de mal être, UTL de Haute Mayenne

Danièle DELESTRE, Poèmes, UTL de Haute Mayenne

François GROSSIN, Une femme parmi les hommes au XIXème siècle, UIA Poitiers

François GROSSIN, Triptyque, « on n'est jamais si bien servi que par soi-même, UIA Poitiers



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGÉS

Monsieur Stéphane Ravaille
Président de L'UFUTA

Monsieur Yvon Le Gall
Président du Comité scientifique
De l'UFUTA

A Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs
Des UTA, UIA et UTL, Membres de l'UFUTA

Agde, le 13 septembre 2017

Objet : Prix de la recherche 2018

Mesdames, Messieurs,

Après les Plumes d'or et d'argent de cette année, le concours pour l'année 2018 sera celui de la recherche.

A cette occasion, nous avons le plaisir de faire un appel à candidature pour le prix de la Recherche de l'UFUTA, qui a pour vocation de récompenser un travail individuel ou collectif, sur un sujet libre, réalisé par une Université membre de notre Union. Nous nous permettons de rappeler qu'il y a, sur notre site, un document rappelant l'esprit dans lequel doivent être conçus les travaux appelés à concourir pour ce prix.

Toute candidature doit être accompagnée de 4 exemplaires du document, qu'il convient d'adresser

au plus tard le **31 mars 2018**

A l'adresse suivante :

Université permanente de Nantes
Yvon Le Gall (Comité scientifique de l'UFUTA)
2bis boulevard Léon Bureau
44200 NANTES

Nous vous prions d'accepter, Mesdames et Messieurs les Président(e)s, l'expression de nos sentiments dévoués et cordiaux.

Le Président de l'UFUTA

Stéphane RAVAILLE

Le Président du Comité scientifique

Yvon LE GALL

Prix de la Recherche Règlement 2018

Le Comité scientifique décerne, tous les 2 ans, un prix de la Recherche qui consacre un travail de recherche, mené par toute Université, membre de l'UFUTA et présenté en temps et en heure au jury du Comité scientifique.

Ce prix récompense un travail de Recherche original, sur un thème libre, accompli dans nos Universités UTA-UIA-UTL, d'une manière collective ou individuelle, ayant donné (ou pouvant donner) lieu à une publication de rang universitaire.

Pour la forme :

Les candidats au prix de la Recherche doivent communiquer au jury des documents tirés sur papier. Les documents doivent être tapés avec des polices de lecture facile aussi plaisante que possible. Les documents doivent être écrits en français.

Pour le fond :

Le propos doit être organisé, articulé. L'écriture doit répondre à un projet. Le document doit être introduit et conclu. L'introduction doit cerner le sujet abordé et présenter les moyens utilisés pour le traiter. Elle fournit le cadre qui permet d'avoir une lecture plus fructueuse. La conclusion aide à mieux dégager l'essentiel de ce qui a été développé et de mettre en évidence l'apport de la recherche.

Formalités :

Un courrier d'appel à concourir au prix de la Recherche, émanant des instances de l'UFUTA, sera envoyé à chaque université courant décembre.

Une lettre de rappel sera envoyée par ces mêmes instances courant janvier.

Les candidatures et les publications (documents en 4 exemplaires, acquis définitivement à l'UFUTA), devront parvenir avant la date fixée par le Comité scientifique avant la fin février de l'année du prix.

Les résultats des délibérations des membres du jury seront communiqués lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'UFUTA.



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Assemblée générale extraordinaire de l'UFUTA

Paris, jeudi 22 juin 2017

Au vu de la liste d'émargement, 22 universités sur les 27 à jour de leur cotisation ce 22 juin sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 36 et 43 pouvoirs ont été transmis, soit au total 79 votants. Le quorum étant atteint l'AGE peut siéger et délibérer. (Liste en Annexe)

Conformément aux statuts en vigueur la convocation à cette assemblée a été envoyée 2 mois avant la date fixée pour sa tenue ; elle était accompagnée du projet de modification des statuts

La modification des statuts de l'Union constitue le point unique de l'ordre du jour de cette assemblée.

Le Président de l'UFUTA présente le projet de modification qui est le résultat des débats intervenus lors de la journée des présidents du 7 mars 2017. Les modifications apportées lors de ces débats ont été prises en compte dans le texte du projet qui a été ensuite envoyé à l'ensemble des structures.

Les seules remarques concernent 2 erreurs d'accord avec le singulier/pluriel. Il en est pris acte ; les corrections ont été effectuées.

Le Président remercie les membres du conseil d'administration, de la commission « statuts » et les délégués pour leurs contributions

Le texte modifié est soumis au vote de l'assemblée

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 79

La nouvelle version des statuts est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée close.

La secrétaire

Le président de l'UFUTA

Céline MENIL

Stéphane RAVAILLE

Annexe Liste des UTL

Assemblée Générale Extraordinaire - Paris - 22 Juin 2017

	UTA / UTL	Délégués théoriques	présents	pouvoirs	Total voix	Cotisation 2017
1	AGDE	5	5	1	6	x
2	AMIENS	6	2	4	6	x
3	AURILLAC	2	0	1	1	x
4	AUXERRE	1				x
5	BEAUSOLEIL	2				x
6	BELLEY	2	1	0	1	x
7	BESANCON	7	3	5	6	x
8	BLOIS	2	2	0	2	x
9	BOULOGNE / M	2	1	1	2	x
10	CHAMBERY	2				x
11	CRETEIL	5	3	3	6	x
12	DREUX	4	2	2	4	x
13	EAUBONNE	2	0	1	1	x
14	ESSONNE	6	3	4	7	x
15	GAP	4	0	1	1	x
16	LE MANS	5	1	2	3	x
17	LIMOGES	2				x

18	MAYENNE	4	2	2	4	x
19	MEAUX	2	1	1	2	x
20	MELUN	4				
21	ORLEANS	7	3	5	8	x
22	PARIS Institut Catholique	4	0	1	1	x
23	POITIERS	5	4	2	6	x
24	ROYAN	1				x
25	SAINT GERMAIN	4	0	1	1	x
26	SAINT-NAZAIRE	5	2	4	6	x
27	SAUMUR	2	1	1	2	x
28	TOULOUSE	2	0	1	x	
	TOTAL	99	36	43	79	27



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Procès-verbal Assemblée générale ordinaire de l'UFUTA

Paris, jeudi 22 juin 2017

Au vu de la liste d'émargement, le quorum est atteint : 22 universités sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 36 et 43 pouvoirs ont été transmis, soit au total 79 votants. La majorité absolue est de 31 : en conséquence l'assemblée générale peut siéger et délibérer.

(liste en annexe)

Cette AGO se tient dans le respect des nouveaux statuts votés ce même jour par l'AGE.

1. Accueil de l'Université de la Culture permanente et du Temps Libre de Nîmes

En introduction à cette séance, le Président de l'UFUTA accueille l'Université de la Culture Permanente et du Temps Libre de Nîmes et ses délégués. Cette UTL a présenté sa demande d'adhésion à l'UFUTA. Le dossier a été suivi par Françoise DAVID-SCIARA et lui-même et tous deux émettent un avis très favorable à cette adhésion. La parole est alors donnée à M. Jean-Bernard SOLER, Président de l'UTL de Nîmes, qui présente son UTL avec un support vidéo vivement apprécié. L'UTL existe depuis 1978. Elle offre à ses adhérents - 3130 en 2017- une large palette d'activités multidisciplinaires : philosophie, psychologie, géopolitique, littérature, histoire, langues diverses, ateliers artistiques, activités physiques, visites guidées, etc.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 79

L'adhésion de Nîmes à l'UFUTA est adoptée à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de l'AGO 2016 de GAP

Une erreur dans la date est soulignée : il faut lire 2016 et non 20016

Vote : Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 77

Le procès-verbal est adopté

3. Elections au Conseil d'administration

Conformément aux statuts modifiés et votés en AGE ce 22 juin, le CA est élu pour 3 ans. Tous les postes sont à pourvoir. Pour être élu, il faut obtenir au moins 1/3 des suffrages des délégués présents ou représentés, l'UTL de Nîmes étant incluse.

On compte UTL : 23 présentes - délégués 39 - pouvoirs 46 total voix : 85

13 candidatures ont été reçues, accompagnées de 8 suppléants.

Sur les bulletins de vote qui ont été distribués, il est possible de rayer les noms de candidats que l'on ne souhaite pas élire au CA

Pour le vote, l'appel des structures est effectué par ordre alphabétique.

4. Rapport moral du Président, rapport financier du Trésorier, rapport du vérificateur aux comptes

4.1 Rapport moral du Président

Ce rapport moral commence au 16 juin 2016 (à GAP) et se termine ce jour (22 juin 2017 Paris)

Il est présenté au nom du CA qui l'a validé lors de sa réunion du 21 juin 2017. Le Président a divisé son rapport en 4 parties, il propose un arrêt à chaque partie et sous partie pour d'éventuelles questions. Le rapport moral sera voté globalement à la fin.

A - Administration de l'Union

A.1 le pilotage de l'UFUTA :

Le premier élément a été l'élection d'un nouveau bureau le 17 juin 2016, d'un nouveau comité scientifique et la passation de pouvoir entre Françoise DAVID-SCIARA et Stéphane RAVAILLE.

Les mandats des administrateurs s'achèvent ce jour suite à la décision de l'AGE.

Fin juin, une réunion a été organisée à Paris avec les trésoriers et le vérificateur aux comptes. Il a été décidé de proposer au CA la modification des dates de l'exercice comptable et d'en profiter pour arrêter la responsabilité de l'ancienne présidente et du trésorier au 31 août 2016.

6 Conseils d'Administration (CA) se sont réunis lors de cette année :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - 16 juin 2016 | 27 septembre 2016 |
| - 22 novembre 2016 | 31 janvier 2017 |
| - 28 mars 2017 | 21 juin 2017 |

Sur le site internet de l'Union figureront les CR des CA dès qu'ils ont été approuvés par le CA. Il y a donc un décalage d'un CA environ (2 mois environ).

Le 7 mars 2017, a été organisée la journée des Présidents et des Directeurs. Le Président demande l'accord de l'Assemblée pour appeler cette journée « la journée des dirigeants » car au-delà des présidents et directeurs, les trésoriers, les secrétaires et des membres de votre CA sont les bienvenus en fonction des thèmes de travail.

Deux thèmes étaient à l'ordre du jour : le projet UFUTA Ambition 2020 et les modifications statutaires envisagées.

Le Président a souhaité associer les présidents et directeurs aux travaux du CA. Cet objectif est double :
faire vivre en direct le travail du CA de l'UFUTA
rencontrer, écouter et partager les préoccupations des adhérents

Ont été reçues par le CA en 2017 : Mme Christine MIEGGE (UTL Gap) et Mme Lisette LE TEXIER (UTL Essonne)

Le règlement intérieur de l'UFUTA a été modifié de manière ponctuelle :

- Souhait de privilégier les structures qui reviennent rapidement après avoir quitté l'UFUTA pour simplifier les démarches du retour.
- Intégration de la cotisation d'accréditation en suivant les recommandations de l'AG du 16 juin 2016 (50 €) remboursable dès adhésion
- Suppression du délai de 2h minimum entre la fin de l'AGO et le début du CA. (pour des raisons d'ordre pratique)

Chaque nouveau Règlement Intérieur est publié sur le site ; il est applicable deux mois après cette publication pour les structures, alors qu'il est applicable immédiatement pour les membres du CA.

Le Président a inscrit l'UFUTA au programme **d'AdB Solidatech**, organisme financé par une fondation américaine, qui offre un programme à destination des associations

Les associations peuvent être équipées en logiciels bureautiques performants à des prix défiant toutes concurrences :

Office Professionnel Plus est proposé à 37,94€. Pour rappel le prix public de cette suite bureautique est de : 460,30 €, la suite standard est à **27,51 €** (prix public : 279 €)

Adresse du site : www.solidatech.fr

A.2 le mouvement des adhérents :

Arrivée : Le Président rappelle l'accueil de l'UTL de Nîmes au sein de l'UFUTA.

Les retours : L'institut Catholique de Paris n'a pas payé la cotisation 2016 dans les délais ce qui a conduit dans un premier temps à considérer la structure comme partante mais elle a régularisé ensuite et a correctement réglé la cotisation 2017. C'est donc un vrai faux retour.

Royan n'était pas à jour de sa cotisation au moment de l'AG de GAP du 15 juin et n'a pas régularisé. Par contre ils ont régulièrement payé leur cotisation de 2017.

Le Président demande à l'AG de prendre acte de leur retour.

Les départs : L'Institut universitaire de formation continue de Pointe à Pitre n'a pas payé ni la cotisation 2016 alors qu'elle s'y était engagée, ni la cotisation 2017. En application de l'article 8 des statuts, il est demandé à l'AG de prendre acte du départ de l'UFUTA de l'Institut Universitaire de formation continue de Pointe à Pitre pour non-paiement de cotisations. **L'AG en prend acte.**

L'UNIA (Université de Nice Inter-Âge) a fait savoir qu'elle traversait des difficultés financières et que, pour l'instant, elle n'était pas en mesure de payer la cotisation UFUTA 2017. Elle a indiqué qu'elle rejoindrait l'Union dès que sa situation se rétablirait. Le Président formule tous les vœux de réussite à l'UNIA, en espérant que son retour se fera rapidement. En application de l'article 8 des statuts, il est demandé à l'AG de prendre acte du départ de l'UFUTA de UNIA pour non-paiement de cotisation 2017. **L'AG en prend acte.**

La relation avec l'Université Permanente (UP) de Nantes est délicate. Sa Directrice a fait part de sa décision de sortir de l'UFUTA, considérant que celle-ci s'éloigne trop de l'idéal universitaire de ses origines, pour devenir beaucoup plus associatif que l'UP ne le désire. Suite aux échanges de courriels et de courriers, il a été convenu d'une rencontre en octobre 2017. L'attention de l'UP de Nantes a été attirée sur le fait que le non-paiement de cotisations entrainerait de facto la perte de qualité d'adhérent. Mme la Directrice avait fait savoir au Président qu'un courrier lui serait officiellement envoyé pour acter ce départ, courrier qui n'a pas été reçu à ce jour. Il revient donc à l'assemblée de prendre acte de leur décision.

En application de l'article 8 des statuts, il est demandé à l'AG de prendre acte du départ de l'UFUTA de l'UP de Nantes pour non-paiement de cotisation 2017. **L'AG en prend acte.**

Le Président souhaite rendre un hommage amical et chaleureux à M. Yvon LE GALL, délégué et représentant de l'UP de Nantes. Il a été président de l'UFUTA de 2008 à 2010. Il a été à maintes reprises Président du Comité Scientifique et c'est sous son égide que les Plumes 2017 ont été décernées. C'est un homme de cœur qui a œuvré sans compter, et sans relâche au service de l'UFUTA. Lors de la désignation du nouveau président, il a fait confiance à Stéphane RAVAILLE qui ne peut que le remercier. C'est un exemple pour tous, il a toujours fait honneur à la fois au corps professoral universitaire et plus généralement à l'ensemble des professeurs mais aussi à l'UP de Nantes et à l'UFUTA. Si **lui** a montré à maintes reprises toutes ses qualités humaines, le Président ne peut que regretter vivement la décision de l'UP de Nantes et les conditions de son départ.

Pour terminer, le Président demande une immense ovation pour notre ami Yvon LE GALL...

A.3- le travail des commissions

La commission Statuts (dissoute au CA du 28 mars car devenue inutile)

La commission convention collective dans laquelle ont travaillé François AMBOLET de l'UTL Essonne, président de cette commission, Daniel ROYER, président de l'UIA de Créteil Val de Marne, Claudine METTAIE, Présidente de l'UTL de Blois et André LE POTTIER, Trésorier Adjoint et membre de l'UIA de Créteil, et Stéphane RAVAILLE, le Président de l'UFUTA. La parole est donnée à François AMBOLET pour une très rapide synthèse.

La commission annuaire pilotée par Françoise DAVID-SCIARA de l'UIA de Poitiers avec Marie-Denise RISS-COLY de l'UIA d'Amiens, Nicole PETITOT de l'Université Ouverte de Franche Comté et André LE POTTIER.

Le prochain annuaire sortira en fin d'année 2017.

La commission Convention multipartite : François AMBOLET avec la collaboration de Jean-Louis CHEMIN de l'UTL de Mayenne. Le travail de cette commission a débouché sur un bilan d'activité des années 2015 et 2016.

A.4 Délégation de mission

N'étant pas toujours disponible, le Président a donné mission à 2 administrateurs pour le représenter auprès des adhérents.

- Françoise DAVID SCIARA pour le 20^{ème} anniversaire de l'UIA de Saumur
- François AMBOLET pour deux missions : le 40^{ème} anniversaire de l'UTL de Blois ; la présentation du projet UFUTA Ambition 2020 aux UTL de la région Centre.
-

B- La communication

B.1 La communication interne :

Le réaménagement du site Internet : Le Président remercie très chaleureusement M. Philippe GIRARD Web Master de l'UFUTA pour la qualité de son travail, la rapidité de ses interventions. Certes le site devra faire peau neuve dans les années à venir mais aujourd'hui l'Union n'a pas les moyens financiers pour le faire. Compte tenu de cette contrainte, le site a été fortement amélioré par le travail de M. GIRARD.

Remarque sur son utilisation : les adhérents ne le regardent pas !!! (On dispose des statistiques). Or c'est un outil de communication INTERNE.

Le Président invite les membres de l'assemblée à le consulter régulièrement et demande aux structures de veiller à la mise à jour de leurs coordonnées. En effet, les contacter relève parfois de mission impossible.

La réactualisation de l'annuaire : effectuée par Françoise DAVID-SCIARA avec la participation de Marie-Denise RISS-COLY, Nicole PETITOT, André LE POTTIER.

Les diverses publications : le Bulletin de liaison, les Cahiers n°12 de 2016 et les actes des Assises dont Françoise DAVID-SCIARA a la charge.

A cette occasion, le président remercie tout particulièrement Françoise DAVID-SCIARA. Lorsqu'il est devenu Président, il n'était pas son candidat favori. Depuis son élection, elle a œuvré avec loyauté, en s'impliquant intensément pour diriger, avec efficacité et efficience, la communication de l'UFUTA, le pressant, si nécessaire, pour qu'il lui remette en temps et heure les articles ou autres documents à publier.

Contacts avec la Bretagne : échanges en cours

Publicité pour le film Rodin, en compétition à Cannes

La secrétaire a été contactée par M GESLIN de l'agence Mercredi, agence de promotion de films dont le rôle est d'accompagner et trouver le public d'un film. L'agence travaille avec le distributeur d'un film. Il a été reçu lors du CA du 22 novembre 2016.

B.2 la communication externe :

Bilan des activités de l'UFUTA 2015-2016 : la commission sur la convention multipartite a élaboré, à la demande du Président, un rapport d'activité sur la période 2015-2016 (signature de la convention et année suivante) qui a été communiqué aux partenaires signataires. Jean Louis CHEMIN, pour la compilation, et François AMBOLET pour la rédaction et la mise en page, ont fait un énorme travail, tout en cherchant un fil conducteur pour donner du sens à ce bilan. L'UFUTA a demandé que la commission de suivi se réunisse. Les demandes seront relancées dès Septembre.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle : Ce bilan a servi d'introduction auprès des candidats à la présidentielle : 4 candidats ont répondu.

Lettre au maire de Courcouronnes : Le Président a co-signé avec M. AMBOLET, une lettre adressée à M. Stéphane BEAUDET, Maire de Courcouronnes, Président de l'AMIF (Association des Maires d'Île-de-France), Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France en charge du Transport. L'objectif est d'obtenir son soutien pour porter la problématique de la convention animation dont il a déjà été fait état.

Contact avec la Chambre des associations de Créteil : M. DESPIERRE, président de ladite chambre, et présent à l'AG, évoquera le risque lié à l'organisation de voyage. Il interviendra dans le point 8 de l'ordre du jour.

Renforcement des liens avec la Cité des Sciences qui accueille l'AGO aujourd'hui ; le Président remercie chaleureusement Mme MARINE qui est l'interlocutrice de l'UFUTA. Si la Cité des Sciences met à disposition gracieusement cette salle, avantage considérable pour l'Union, elle n'a pas pour autant vocation philanthropique. Elle attend que nous participions à ses manifestations. Au nom de l'UFUTA, le Président s'est engagé auprès de Mme MARINE à respecter les points suivants :

- a) Faire connaître à l'ensemble des IUA la programmation de la Cité des sciences et du Palais de la découverte, pour les inciter à programmer **une visite de groupe** à la Cité et/ou au Palais
Possibilité d'adresser à l'Union des informations avant l'ouverture d'une exposition pour diffusion auprès des UTL
- b) Mettre à disposition les flyers (pour cibler les individuels et famille, exemple flyers abonnement annuel, nouveautés)
- c) Avoir des annonces promotionnelles dans les supports de communication (programmes ou lettres, e-letter, des UTL)

Le Président souhaite, d'une part, qu'au moins une fois par an, les UTL programment une visite à la Cité des Sciences et/ou au Palais de la découverte et qu'elles en informent l'Union. Elles bénéficieront d'un tarif groupe. D'autre part, Mme MARINE a besoin de montrer que le partenariat UFUTA - Cité des Sciences fonctionne.

Contacts avec des journalistes :

M Adrian JAOUEN reportage pour l'émission 66 minutes diffusée sur M6.

Bruno ABESCAT Ex-rédacteur en chef au magazine L'Express qui prépare un ouvrage sur les conséquences du vieillissement de la population

Clémence LEVASSEUR journaliste de "Maxi" sur le rôle des universités dans notre société. Le Président a insisté sur la différence entre UIA et université populaire. Le journal paraîtra sans doute en juin.

C- Le projet associatif. Lors de sa candidature à la Présidence, Stéphane RAVAILLE a porté un projet appelé « UFUTA Ambition 2020 ». Tout au long de cette année, il a été amendé, détaillé, reformulé. Il a été présenté lors de la journée des Président du 7 mars 2017. Il s'agit de se prononcer sur l'esprit de ce projet. Les grands principes seront votés lors du point 5 de l'ODJ. La demande de subvention d'Etat a échoué. Le Président en assume pleinement les conséquences, mais il ne s'avoue pas vaincu. Le plus tôt possible et au plus tard au mois de septembre, il réactivera tous les contacts avec les ministres de tutelle et pourquoi pas le premier ministre.

D'autre part, lors de la fête de l'UTL34, il a pris contact avec une conseillère régionale et il cherchera à avoir un contact avec Mme Carole DELGA, ancienne ministre et surtout Présidente de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée :il souhaite demander un rendez-vous et rechercher une subvention des régions via l'association « Régions de France » dont le président est Philippe RICHERT, Président de la Région Grand Est.

D- Recherche et prix

Le comité scientifique a travaillé autour des textes fournis pour le concours des Plumes 2017 dont les résultats ont été annoncés. Le prochain concours Plumes est pour 2019.

Le Président a souhaité proposer un regroupement des prix : Prix de la recherche, Plumes, en même temps que les Assises pour en faire un temps fort qui peut être plus facilement « médiatisable ».

Cependant il y a encore des discussions au sein du CA sur l'intérêt ou non de dissocier le prix de la recherche

En conséquence :

Réflexions autour des « olympiades » de l'UFUTA

Un regroupement en 2019

Le cas particulier du Prix de la recherche

2019 sera une année forte pour l'UFUTA : les Assises, les Plumes 2019, les Chardons 2019

Le Président demande à l'Assemblée de constater que l'objet social de l'association a bien été respecté et met au vote ce rapport moral

Le rapport moral étant achevé, il est soumis au vote de l'Assemblée

Vote du rapport moral

Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée :

Contre 0 abstention 0 Pour : 84

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

4.2 Rapport financier

4.2.1 Le trésorier présente les divers éléments et un budget qui tient compte d'un nouvel exercice comptable

A -liste des structures adhérentes à jour de cotisation ce 22 juin 2017 voir Annexe

27 structures représentant 28132 membres

Elles sont indiquées dans le tableau de l'annexe 1 :

B - Compte de résultat du 01/01/2016 au 31/08/2016

Présentation d'un exercice raccourci dans lequel Les cotisations correspondent à 29 UTLs avec un total de 55 284 membres

Récapitulatif

Eléments	Réalisé 2016	Budget	Ecart	Rappel réalisé 2015
Total Produits	12 715,32	19 966,00	- 4 250,68	13 827,40

Total Charges	9 775,91	16 966,00	- 7 354,79	14 879,28
Résultat de l'exercice	2 939,41			

C - Bilan de l'UFUTA au 31/08/2016

Actif		Passif	
Eléments	Montant	Eléments	Montant
LIVRET A	45 979,33	Réserves	49 722,26
Compte courant SG	6 682,34	Résultats 2016	2 939,41
TOTAL ACTIF	52 661,67	TOTAL PASSIF	52 661,67

4.2.2 Le vérificateur aux comptes

Le 28.2.2017, M. KAUFFMANN, le vérificateur aux comptes a examiné les comptes de résultat et de bilan arrêtés au 31/08/2016.

Le renouvellement du mandat du vérificateur :

Il est demandé à l'assemblée de s'exprimer sur la proposition de ne pas renouveler ce mandat, proposition soumise au vote :

Contre : 17 Abstention : 0 Pour : 67

Compte tenu de ce résultat il est décidé de sursoir au non-renouvellement pour une année

Votes des rapports financiers :

Mise dans les réserves de l'excédent de l'exercice 2016-2017 soit **2 939,41 €**

Contre 0 abstention 0 Pour : 84 Vote à l'unanimité

Rapport financier et quitus au CA

Total produits et total charges

Actif /passif

Contre 0 Abstention 0 Pour : 84 Vote à l'unanimité

5. Le Projet « UFUTA Ambition 2020 »

L'assemblée aura à se prononcer sur ce projet qui a été présenté le 7 mars 2017 lors de la Journée des dirigeants. En préambule le Président pose 3 questions

5.1 Qu'est-ce que l'UFUTA pour les structures ?

L'UFUTA doit - elle être un simple lieu de rencontre annuelle sans ambition ni projet, où on se congratule de se revoir en bonne santé autour d'un bon repas ou une Union fédérant les énergies et les projets ?

Comment être connu de vos adhérents **si vous ne leur parlez jamais de nous** ? Le président demande solennellement d'apposer le logo de l'UFUTA sur l'ensemble des cartes d'adhérents. Pour celles et ceux qui ne peuvent pas imprimer le logo, il est possible d'y coller un sticker. Mme RISS-COLY a indiqué qu'elle s'informait du coût. Il faudra lui indiquer le nombre dont la structure a besoin pour qu'elle puisse obtenir les meilleurs prix. Pour ceux qui impriment leur carte, il suffit d'ajouter le logo.

5.2. Qu'attendent les adhérents de l'UFUTA ?

Il est important de faire connaître ces attentes pour des propositions éventuelles. Cela suppose des échanges réguliers par courriel et pas seulement lors des réunions institutionnelles.

Il est donc indispensable d'avoir un correspondant fiable (Nom, n° de téléphone personnel, email personnel) que l'on puisse joindre sans problème. C'est par lui que doivent parvenir aux élus les demandes, doléances et pourquoi pas les encouragements.

Exemples : Quelle doit être la place de la recherche ?
Doit-on être un lien avec les pouvoirs publics nationaux ?

5.3. Que peuvent apporter les structures à l'UFUTA ?

Le cœur du projet UFUTA ambition 2020 c'est l'échange entre les structures :

- Echanger ce qui marche (voir bulletin de liaison – ça marche chez nous)
- Échanger ce qui n'a pas marché pour faire profiter les autres de nos erreurs
- Échanger des conférences, des places vacantes pour des sorties
- Rechercher de futurs adhérents pour l'UFUTA.

Le Président interpelle les participants : il **lance à tous un défi** : amener chacun, une structure adhérente nouvelle (ou retour d'une ancienne) d'ici à l'AG de l'an prochain. Il interpelle l'assemblée comme suit :

« L'UFUTA peut-elle compter sur vous pour l'aider à réussir, ou bien souhaitez-vous que l'on vous laisse tranquille ?

Si vous souhaitez que nous remettions chaque année un Bilan des activités de l'UFUTA, indiquez-nous même sommairement ce que vous faites. De grâce faites nous gagner du temps et ne nous obligez pas à chercher les informations sur vos sites internet... »

Le projet UFUTA Ambition 2020 se fonde sur une philosophie :

Que l'UFUTA donne plus que ce qu'elle reçoit !

- d'un côté une cotisation revalorisée des adhérents
- de l'autre un retour sous forme de services

tout en assurant la cohérence des actions menées

Le point de départ est un constat basé sur des hypothèses réelles :

une baisse de recettes liée à la diminution du nombre d'adhérents : le graphique présenté montre l'évolution des recettes de 2002 à 2016 et une amorce de chute prévisionnelle importante mais réelle (partie en rouge) qui traduit les départs

Ceci engendre un déficit courant compte tenu des dépenses ordinaires de l'UFUTA

Hypothèses réalistes pour nos recettes :

2015 : 58 347 adhérents soit 13 419,82 €

2018 : 20 000 soit 6 900 €
En terme de budget :
2015 : 13 827 € – 14 879 € = - 1 052 €
2018 : 6 900 € – 13 900 € = - 7 000 €

7 000 € de déficit par an signifie que les réserves ne tiendront que 5 ans au mieux, moins longtemps au pire.

La cotisation de 0,23 € actuelle n'est plus tenable... Mais augmenter la cotisation UFUTA sans contrepartie n'a aucun sens

Si on décide d'augmenter la cotisation, alors L'UFUTA doit rendre des services, à la fois aux structures **mais aussi à leurs adhérents**

Remarque : les adhérents ne connaissent pas ou très peu l'UFUTA. Elle ne représente rien pour eux. Il est nécessaire que cela change, sinon les pressions que vous subirez pour quitter l'union **ne seront à terme plus tenables**. Alors que si les adhérents connaissent les services que peut rendre l'UFUTA, ils voudront en profiter....

L'UFUTA doit être en mesure d'aider financièrement les structures - quelle que soit leur nature - dans leurs projets, **Le financement d'État est une nécessité**.

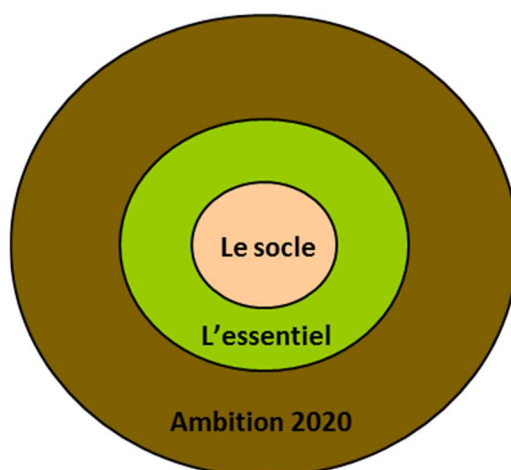
Quel montant de subvention d'Etat peut-on espérer ? Budget faible = aucun projet + aucune ambition
Aucune subvention

Le projet UFUTA ambition 2020 c'est :

1. des services proposés aux structures
2. des services proposés aux adhérents des structures adhérentes
3. le financement des développements et des projets des structures
4. la recherche d'un financement d'Etat

Une proposition novatrice, audacieuse et "originale"

Le projet se présente comme 3 cercles imbriqués les uns dans les autres.



Phase 1: le socle (1er cercle Cœur de l'UFUTA) - : 3 éléments de dépenses composent ce socle

1 – Le fonctionnement nécessaire de l'UFUTA

Frais de déplacement du CA

Frais repas administrateurs
Annuaire, Bulletin, cahier
Travaux d'impression, Photocopies
Frais postaux services bancaires, fournitures
Comité Scientifique
Assistance juridique
Formation des dirigeants
Site internet

2. -Services de base aux structures

Repas journée des présidents
Repas aux AG
Repas aux assises
Subvention organisateur des Assises

3 – Services de base aux étudiants des structures

Partage de conférenciers
Bourse aux voyages
Interconnexion des adhérents

Phase 2 : le contrat essentiel (2è cercle reversement de la cotisation) sous condition,

Le contrat lie les 2 parties qui ont des obligations réciproques :

L'UFUTA s'engage:

- 1° A verser une subvention Fonction de (N-1)
- 2° A organiser la bourse aux voyages
- 3° A organiser le partage de conférenciers
- 4° Organiser le partage vidéo (?)
- 5° Faire de la publicité au niveau national
- 6° A accompagner si besoin les campagnes publicitaires sur leurs territoriales
- 7° Aux structures de le dire selon leurs besoins....

La structure signataire s'engage:

- 1° à participer aux réunions de l'UFUTA (AG, journée des présidents, assises) R: Nombre imposé à définir ensemble
- 2° Faire de la publicité pour l'UFUTA dans son rayon d'action ET rechercher des structures futures adhérentes
- 3° Poser le logo de l'UFUTA partout où elle le peut
- 4° Partager ses conférences, cours sur support vidéo (?)
- 5° Partager ses voyages => bourses aux échanges
- 6° Rendre compte de manière succincte de son activité (PV de l'AG, utilisation fonds UFUTA)

Phase 3 : Ambition 2020 3è cercle

Financement des projets développés par les structures adhérentes

CONCLUSION : Ce projet associatif permet de :

- | | |
|---|--------------|
| 1°- Renforcer la cohésion dans l'UFUTA | Union |
| 2° - Être financièrement reconnu par l'État | Force |

- 3° - S'adresser aux structures et à vos adhérents **Universel**
- 4° - Vous aider à vous développer sur votre **Territoire**
- 5° - Développer notre action et être **Attractif**

Projet associatif pour la mandature :

**Union Force Universel Territoire Attractif
Ambition 2020**

Le Président soumet **ce projet au vote de l'assemblée**

Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 82

Le projet est adopté à la majorité (unanimité moins 2 voix)

6. Proclamation des résultats des élections au Conseil d'administration

82 suffrages exprimés : 1/3 des suffrages représente 27 voix

Candidats	Voix
FALLEAU Monique	82
DAVID-SCIARA Françoise	82
METTAIE Claudine	82
LATRY Christian	82
MIEGGE Christine	82
RISS-COLY Marie-Denise	80
LEPOTTIER André	80
MENIL Céline	80
PETITOT Nicole	78
RAVILLE Stéphane	75
AMBOLET François	75
CHEMIN Jean Louis	74
VELLAS François	74

Tous les candidats ont obtenu plus du 1/3 des suffrages exprimés En conséquence ils sont donc tous déclarés élus

7 Budget prévisionnel

Ce budget concerne l'exercice comptable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Vote du montant de la cotisation 2018. La situation présentée est arrêtée au 28 mai 2017. (Annexe)

Total Recettes : 7 035,53 €

Total Dépenses: 11 526,39 €

Déficit au 28/05/2017 4 490,86 €

Vote du montant de la cotisation :

La cotisation annuelle, payable en janvier, est actuellement de 0,23 € ; identique depuis 15 ans, elle ne permet pas à l'Union d'équilibrer le budget annuel qui affiche un déficit annuel de 4 500€.

Rappel : Les réserves se montent à 45 000€.

Le CA propose de passer le montant de la cotisation à 0,60€ par adhérent des UTL pour toutes les structures

Contre 10 Abstention 4 Pour : 68 Adopté à la majorité (unanimité moins 14 voix)

Budget en cours d'application acté au 22 juin 2017

Dépenses : 10 700 €

Déficit - 1 703,74 €

Estimation du déficit total au 31/08 environ 5 000€

A partir du moment où le montant de la cotisation est adopté, le Président présente le budget prévisionnel équilibré en recettes et Dépenses (voir Annexe 6)

8 Intervention de Michel DESPIERRES

Président de la Chambre des associations de Saint-Maur (Créteil) intervient sur le thème suivant : Réaliser des activités « touristiques » : quelles obligations pour les associations ?

Présentation de la Chambre des associations

C'est une association aux services des acteurs de la vie associative dont les objectifs sont :

- Soutenir la création et le développement des associations
- Accueillir, conseiller, former les Acteurs associatifs
- Valoriser l'engagement associatif (bénévolat...)
- Proposer des services (complémentaire santé, immatriculation « Tourisme »...)
- Faire partager les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire
- Informé (un site internet, une newsletter, des guides, des fiches...)

Réaliser des activités « touristiques » : quelles obligations pour les associations ?

Il est nécessaire d'anticiper les risques pour protéger les membres et son association

Que dit le Code du Tourisme ? Article L211-1 et L211.18

Les personnes physiques et morales qui se livrent ou apportent leur concours, quelles que soient les modalités de leur rémunération, aux opérations consistant en l'organisation ou la vente :

- De voyages ou de séjours individuels ou collectifs
- De services fournis à l'occasion de voyages ou de séjours
- De services liés à l'accueil touristique
- De forfaits touristiques

Doivent être immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours

Comment obtenir cette immatriculation ?

En faire la demande auprès d'ATOOUT FRANCE, l'Agence de développement touristique de la France en justifiant :

Une garantie financière suffisante auprès d'un organisme de garantie collective, d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurances

Une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle, souscrite auprès d'une entreprise d'assurances, ou, par extension, auprès d'une union ou fédération d'associations elle-même immatriculée et qui accepte de se porter garante

Quels risques de ne pas être immatriculé ?

Article L211-23

Six mois d'emprisonnement 7 500 € d'amende
La fermeture temporaire ou définitive de l'établissement

Et surtout, pour l'association et/ou ses dirigeants :

- Devoir prendre à sa charge toutes les conséquences financières qui ne pourraient pas l'être par l'assurance Responsabilité Civile professionnelle ou la garantie financière.

Coordonnées de la Chambre des associations :

Tél. 01 48 83 66 40

Email : cda@cda-asso.com

Site : WWW.cda-asso.com

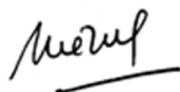
Adresse : 2 avenue du Maréchal Lyautey
94100 Saint-Maur des Fossés

Le Président invite les structures à prendre contact directement avec la Chambre des associations.

9 Conclusion

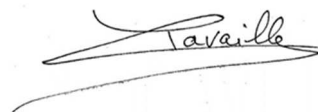
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE

Annexe : liste des participants, Candidatures au Conseil d'Administration, Budget prévisionnel

Liste des participants

	UTA / UTL	adhérents	présents	pouvoirs	Total voix	Cotisation
1	AGDE	1 150	5	1	6	x
2	AMIENS	2 400	2	4	6	x
3	AURILLAC	450	0	1	1	x
4	AUXERRE	196				x
5	BEAUSOLEIL	400				x
6	BELLEY	250	1	0	1	x
7	BESANCON	3500	3	5	6	x
8	BLOIS	358	2	0	2	x
9	BOULOGNE / M	254	1	1	2	x
10	CHAMBERY	450				x
11	CRETEIL	1 815	3	3	6	x
12	DREUX	974	2	2	4	x
13	EAUBONNE	264	0	1	1	x
14	ESSONNE	2 822	3	4	7	x
15	GAP	800	0	1	1	x
16	LE MANS	1 700	1	2	3	x
17	LIMOGES	486				x
18	MAYENNE	649	2	2	4	x
19	MEAUX	370	1	1	2	x
20	MELUN					
21	ORLEANS	3250	3	5	8	x
22	PARIS Institut Catholique	941	0	1	1	x
23	POITIERS	1 088	4	2	6	x
24	ROYAN	133				x
25	SAINT GERMAIN	767	0	1	1	x
26	SAINT-NAZAIRE	1 923	2	4	6	x
27	SAUMUR	328	1	1	2	x
28	TOULOUSE	414	0	1	1	x
	TOTAL	28 132	36	43	79	

	NIMES	3 130	3	3	6	2017
	TOTAL	31 262	39	46	85	

Candidatures au Conseil d'administration

Ville	Structure		Candidats	Suppléants
AGDE	UTL 34	Asso	RAVAILLE Stéphane	BOCAGE Edgar
AMIENS	IUTA	Univ	RISS-COLY Marie-Denise	
BESANCON	UTL	Univ	PETITOT Nicole	PERROT Françoise
BLOIS	UTA	Asso	METTAIE Claudine	NEVEU Martine
BOULOGNE	UIA	Asso	LATRY Christian	
CRETEIL	UTL	Asso	LEPOTTIER André	CHARTIER Ariane
ESSONNE	UTL	Asso	AMBOLET François	FONTAINE Daniel
GAP	UTL	Asso	MIEGGE Christine	
LE MANS	UTL	Asso	MENIL Céline	BONNEFON Eliane
MAYENNE	UTL	Asso	CHEMIN Jean Louis	DOUILLET Pierre
ORLEANS	UTL	Univ	FALLEAU Monique	
POITIERS	UIA	Univ	DAVID-SCIARA Françoise	
TOULOUSE	U3A	Univ	VELLAS François	RIEUNIER Brune

Budget prévisionnel voté par l'AGO : Cotisation à 0,60 € pour tous

Budget prévisionnel de l'UFUTA septembre 2017- août 2018					
Dépenses		Recettes			
Éléments	Montant	Éléments	Unitaire	Nombre s	Montant
C ommunication dont	1 300,00 €	Cotisation	0,60 €	30 000	18 000,00 €
Cahier					
Bulletin					
Bilan		Intérêts			360,00 €
Invitations					
Divers		Subvention s			
R echerche dont :	0,00 €				
Prix					
Actes					
A dministration dont :	2 860,00 €				
Frais postaux					
Frais bancaires					
Internet					
Impressions, photocopies					
Assurance					
Conseils juridiques					
F onctionnement dont :	14 200,00 €				
AG					

CA					
Bureau					
Réunion Travail CA					
Réunions Présidents					
Formations					
Contrats essentiel					
Contrats Ambitions					
Total	18 360,00 €		Total		18 360,00 €

Bureau élu en juin 2017

Président :	Stéphane RAVAILLE	UTL Agde
Vice-Présidente :	Marie-Denise RISS-COLY	IUTA Amiens
Vice-présidente :	Françoise DAVID-SCIARA	UIA Poitiers (communication)
Vice-Président :	François AMBOLET	UTL Essonne (recherche-développement)
Secrétaire :	Céline MENIL	UTL Le Mans
Trésorier :	Christian LATRY	UTA Boulogne sur mer
Secrétaire adjoint :	François AMBOLET	UTL Essonne
Trésorier adjoint :	André LE POTTIER	UIA Créteil
Membre :	Jean-Louis CHEMIN	UTL Haute Mayenne

Imprimé par ESAT/ESSOR
2 rue Micheline Ostermeyer – B.P. 587 – 86021 POITIERS CEDEX